



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org



Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°10 2017-18 Vendredi 17 novembre 2017 SE-UNSA 974

1/ RIS Directrices-Directeurs d'école : suppression des aides administratives

L'intersyndicale organise deux réunions d'information syndicale le mercredi 22 novembre 2017 de 9h à 12h pour décider des actions à mettre en place pour protester contre la suppression des aides administrative à la direction d'école.

Les 2 RIS se tiendront respectivement à Saint-Denis et au Tampon afin de mobiliser le plus de collègues directrices/directeurs. Les lieux vous seront communiqués ultérieurement.

Courrier JOINT à envoyer à l'IEN 48h avant soit le lundi 20 à 9 heures

De plus il a été décidé d'appeler à la grève le jeudi 23 novembre (Intention de grève à déposer avant le mardi 21 à 9 heures –

à télécharger ici :

http://se-unsa974.org/publications/flashecole/modele_declaration_intention_greve.pdf).

Ci-dessous le compte rendu de la réunion de négociation préalable à un mouvement de grève, le mercredi 15 novembre 2017 à 17h au Rectorat.

Motif : la suppression programmée des aides administratives à la direction.

Les représentants de l'intersyndicale présents (CFTC, CFDT, SE-UNSA, SNUDI-FO, SNE-FGAF, SAIPER) ont été reçus par M. Innocenti (IEN-Adjoint) et M. Sempere (DRH-Adjoint).

L'intersyndicale a motivé les raisons du préavis de grève par des exemples concrets de missions dévolues aux « secrétaires » qui ne seront plus assurées, par l'explication par des exemples de terrain de l'évolution des missions des directeurs. L'intersyndicale a par la suite, insisté sur les difficultés rencontrées au quotidien par les collègues directeurs et a fait un rappel sur le GT du 8 septembre et les doléances qui avaient déjà été faites.

Réponse de l'IEN-A

Le contrat aidé n'est pas la panacée, car il n'y a pas de perspective de carrière pour ces personnels et sa suppression va favoriser l'émergence de nouveaux métiers avec déroulement de carrière réel.

En attendant il y a redéploiement progressif vers l'AESH suggéré par le Ministère dont la conséquence directe est qu'il n'y aura plus d'EVS dans les écoles.

L'IEN-A prétexte que le métier de directeur a évolué du point de vue pédagogique et administratif et que les outils numériques sont faits pour alléger le travail.

Il annonce qu'une réflexion est menée avec le Secrétaire Général car "il faut trouver des solutions pour accompagner les directrices et directeurs en exploitant tout ce que l'administration permet via des vérifications statutaires."

Il est donc également dans l'attente des propositions du gouvernement sur les nouveaux métiers.

Réflexions ministérielles : statut, EPLE ? Rien n'est défini à ce jour.

Réponse du DRH-A

Il est impossible de répondre favorablement à la demande des syndicats car l'AESH est une priorité nationale.

Nous cherchons activement des pistes.

Il n'y a pas de suppression brutale mais un étalement de la fin des contrats et il n'est absolument pas garanti que tous les personnels CUI vont passer en AESH.

L'idée d'utiliser le Service civique n'est pas ce qui se fait de mieux non plus car il y aura peut-être évolution de ce dispositif.

Autres remarques

Face à cet effet de non-proposition car ne pouvant rien annoncer avant le dialogue de gestion du mois de décembre, l'intersyndicale a rappelé à l'IEN-A que l'académie va mettre les directeurs en très grande difficulté.

Ils n'auront plus la possibilité de réaliser autant de tâches qu'à ce jour avec moins de temps et de moyen pour le faire.

Enlever une « secrétaire » c'est priver de 20 heures de vie scolaire une direction d'école, soit l'équivalent de trois journées de décharges de direction en moins, réparties sur la semaine.

L'augmentation des décharges serait un mieux mais ne règlera pas tout.

D'autres idées de l'intersyndicale ont été proposées comme des AED de vie scolaire mais a priori pas d'AED dans le Premier Degré (à cause d'un problème de mission).

Quel budget ? Avons-nous les moyens financiers et humains ?

Partager les tâches de directeurs avec un collègue de l'école : il n'est pas possible d'installer des directeurs adjoints car ce n'est pas réglementaire.

L'intersyndicale a donc tenu à insister sur le prochain GT « simplification », qui aura lieu en décembre, après le dialogue de gestion Académie / Ministère (**le 6 ou le 13 ???**), afin d'avoir les données nécessaires au travail sur le sujet.

Synthèse

Le mouvement de grève est maintenu. L'académie n'a pas répondu à nos demandes.

A noter que la réflexion est commencée car le Rectorat est conscient des difficultés. Des pistes sont à vérifier au niveau réglementaire et seront expliquées au GT du mois de décembre.

Vous êtes adhérente/adhérent du SE-UNSA, correspondante/correspondant d'école et vous souhaitez faire rayonner et aider votre syndicat..., faites circuler l'information auprès de votre directrice/directeur et de vos collègues de l'école.

Nous sommes tous concernés par la suppression de l'aide administrative dans nos écoles, venez nombreuses/nombreux à cet RIS du mercredi 22 novembre. N'oubliez pas de déposer vos demandes en respectant les délais.

2/ Circulaires

Mobilité des enseignants du 1er degré : Mouvement inter départemental 2018

La circulaire départementale "permutations" est publiée :

Circulaire n°6 : Changement de département des enseignants du 1er degré titulaires par voie de mutations informatisées - Rentrée scolaire 2018

ainsi que le **BO** traitant des mutations inter et intra départementales paru le 9 Novembre 2017

Pour les personnels en situation de handicap souhaitant participer au mouvement inter :

Demandes formulées au titre du handicap – mouvement national à gestion déconcentrée – Rentrée 2018

Vous voulez changer de département ?

Téléchargez circulaire et BO via ce lien :

<http://se-unsa974.org/mouvement/1d/permutation.htm>

Attention : Respectez le calendrier départemental des opérations de mutations (Annexe 1)

Jeudi 09 Novembre 2017	Publication de la note de service mobilité au BO
Jeudi 16 Novembre au mardi 05 décembre 2017	Ouverture du serveur SIAM pour saisie des vœux
Lundi 05 Mars 2018	Résultats

Téléchargez la circulaire handicap et la fiche de demande de bonification via ce lien :

<https://www.ac-reunion.fr/personnel-carriere/informations-generales/article-dactualite-personnels-et-carrieres/news/detail/News/-1cc21d3eb7.html>

Attention : Les dossiers complets devront être envoyés avant le 5 décembre 2017 au plus tard, au Docteur Frédéric LE BOT, Médecin Conseiller Technique du Recteur (24, avenue Georges Brassens – CS 71003 – 97443 St-Denis cedex 9 02 62 73 19 32).

Après cette date, aucune demande ne sera instruite.

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : 974@se-uns.org Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1^{er} degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Jeunes	Enseignants	GACEM Houria	06 92 20 90 79
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14